

## RUBRIQUE : REGARD SUR ....

### **...la stratégie financière de la CNBF : comment la CNBF a-t-elle protégé les réserves des régimes de retraite des avocats ?**

#### **Le point avec AAIS, département d'ABN-AMRO, Conseil financier de la CNBF :**

*« Au cours de cette année 2020 qui demeurera exceptionnelle à tous points de vue, les réserves et placements de la CNBF ont fait preuve de résilience, dans un environnement particulièrement complexe, marqué à partir du mois de mars par un net regain d'aversion pour le risque, une corrélation à la baisse de tous les actifs et l'effondrement des marchés d'actions globaux, qui ont connu la phase de correction la plus violente de leur histoire en termes de célérité et de volatilité, ayant notamment abandonné -38% en moins d'un mois dans la zone euro.*

*Ce comportement relativement satisfaisant de nos réserves, dont la performance 2020 s'élève à -2,40% au moment où nous écrivons ces lignes (l'indice CAC 40 perd pour sa part toujours plus de 15% depuis le début de l'année) est le résultat de l'approche historiquement prudente de la CNBF en matière d'investissement.*

*Les mécanismes structurels de gestion du risque appliqués à notre portefeuille consolidé ont ainsi pleinement joué leur rôle cette année. Articulés autour d'une prépondérance de produits de taux (amortisseurs en cas de crise et qui représentent actuellement plus de 50% des réserves), d'un positionnement prudent sur les actions (niveau d'exposition modéré et nature volontairement moins cyclique des titres détenus), ainsi que d'un pilotage flexible de nos allocations d'actifs en budget de risque, visant à limiter d'éventuelles pertes sur chaque année civile, ils ont permis d'aborder la crise sanitaire dans de bonnes conditions.*

*Les mesures conjoncturelles prises par la Commission des Placements début mars (réduction additionnelle et immédiate de l'exposition aux actions) sont venues compléter ce dispositif permanent, ayant ainsi contribué au renforcement du caractère défensif de notre positionnement avant l'acmé de la crise.*

*La mise en œuvre progressive d'une politique d'investissement responsable spécifique à la CNBF, visant à la prise en compte d'enjeux sociétaux et à l'optimisation de ses résultats financiers, via l'intégration de critères extra-financiers dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, a également apporté sa pierre à l'édifice, limitant de fait l'exposition de la CNBF aux secteurs et sociétés les plus controversés, lourdement affectés par la crise. Cette évolution - accélérée depuis le début de mon mandat l'an dernier, la CNBF étant notamment devenue signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU en janvier - a vocation à se poursuivre, dans les meilleurs intérêts de la CNBF et de ses affiliés, comme en témoignent les bons résultats financiers enregistrés depuis début 2019 (appréciation de nos réserves de +9,87%, hors contribution des excédents techniques).*

*Notons enfin que ces différentes mesures s'appliquant directement à nos investissements s'accompagnent depuis le mois de mars d'un environnement opérationnel adapté aux circonstances, le suivi par la Commission des placements des indicateurs de performances et de risques de nos placements étant dorénavant réalisé à fréquence hebdomadaire, et la tenue de nos réunions mensuelles formelles - désormais dématérialisées - n'ayant par ailleurs jamais été remise en cause par la crise ou le confinement. »*